

L'application vous permet de **signaler un incident** dans la ville. Vous pouvez à tout moment compléter un formulaire et recevoir, par mail, l'évolution de son traitement.

Comment ? Depuis votre **téléphone portable/tablette** en suivant la démarche à suivre ou **depuis ce site internet en cliquant ici.**

**Téléchargez l'application sur votre téléphone portable.**

Cette démarche permet d'avoir accès au service.  
(Démarche dans l'encadré droit)

1



Le module est également disponible depuis le site internet de la ville [www.beaufortenanjou.fr](http://www.beaufortenanjou.fr)

**Ouvrez l'application et cliquez sur l'onglet « Signaler »**

Il est situé au centre de la page d'accueil.

2



3



**Sélectionnez la rubrique qui vous concerne.** Par exemple « Éclairage public » pour le dysfonctionnement d'un lampadaire.

4



**Complétez le formulaire** en suivant les instructions. Pour répondre au mieux à votre demande, donnez le plus de renseignements possibles dans la rubrique « Commentaires »

5

**Validez votre signalement** en cliquant sur « suivant » et indiquez le lieu précis où se trouve le problème.



6

**Le signalement est envoyé au service concerné. Un message de confirmation vous sera envoyé par mail.** Il sera accompagné d'un numéro de traitement. Vous serez informé, par mail, de l'évolution du traitement de votre demande.

Le délai d'intervention sera différent en fonction des demandes. Certains dossiers, comme l'éclairage public, nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée.